

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2010

---

INTERDICTION DE LA DISSIMULATION DU VISAGE DANS L'ESPACE PUBLIC - (n° 2648)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 8

présenté par  
M. Decool

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par les mots :

« de manière telle qu'il ne soit pas identifiable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.